



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Garde médicale Hauts-de-France

Question écrite n° 10255

### Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la réforme des gardes médicales dans les Hauts-de-France. L'ARS a la volonté d'uniformiser le système des gardes dans la région. Dans le département du Pas-de-Calais, les zones de gardes vont être agrandies. De nombreux médecins pensent que les secteurs seront trop étendus et que les visites à domicile rendues impossibles. Elle lui demande la position du ministère.

### Texte de la réponse

L'organisation de la permanence des soins ambulatoires dans la région Hauts-de-France a été arrêtée après concertation avec les représentants des médecins de ces territoires. Elle a fait l'objet d'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins ainsi que des comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires. Les conditions d'organisation départementale, notamment la taille des territoires ainsi que l'organisation retenue pour permettre les visites à domicile, ont également été soumises pour avis aux conseils départementaux de l'ordre des médecins et aux préfets de départements.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Maquet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10255

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juillet 2018](#), page 5727

**Réponse publiée au JO le :** [26 novembre 2019](#), page 10343